

REUNION DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni – salle du Foyer Rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT -Maire.

Date de convocation : 2 octobre 2025

PRESENTS: MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEAMJOU/COZ/ BREAUDEAU/ Mme DANEY/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN.

Absente : Mme SAÏN

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 AOUT 2025
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Aménagement de la plaine des sports : Contrat de maîtrise d'œuvre
- Aménagement de la plaine des sports : Présentation du projet
- Aménagement de la plaine des sports : Proposition d'aménagement d'un terrain de rugby
- Budget 00200 – Délibération modificative N°3 – Virement de crédits
- Rénovation thermique mairie/école et accessibilité mairie :
 - Lot 2 – Charpente couverture : Entreprise TCB : Avenant N°2
 - Lot 6 – Revêtement sols durs : Entreprise JML : Avenant N°1
 - Lot 7 – Plomberie Chauffage ventilation : Entreprise FONTEYRAUD : Avenant N°1
(annule et remplace la délibération du 26 Août 2025)
 - Lot 7 – Plomberie Chauffage ventilation : Entreprise FONTEYRAUD : Avenant N°2
 - Lot 9 – Peinture : Etablissement FAU : Avenant N°1
- Tarif location salle des fêtes aux particuliers pour l'utilisation du coin traiteur
- Réponse à Mr le Préfet sur le devenir des syndicats intercommunaux d'électrification en Gironde
- Informations et questions diverses.

Mr le Maire demande le rajout des points suivants :

- Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N°3 au lot N°7
- Convention d'assistance spécifique aux Collectivités adhérentes au SIPHEM.

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 AOUT 2025

Le compte rendu de la réunion du 26 AOUT 2025 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

DEVIS POUR DIVISION DE PROPRIETE DANS LE CADRE DU DECLASSEMENT DE DEUX CHEMINS RURAUX

➤ DECISION N° 17/2025

Décision prise par le Maire le 19 SEPTEMBRE 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la SCP Philippe ESCANDE de LA REOLE (33) pour l'établissement de documents modificatifs parcellaires suite au déclassement de deux chemins ruraux : Chemin de Pauly et Chemin de Denis.

Montant du devis : 1 530,00 € ht – 1 836,00 € ttc.

- DECISION N°18/2025

DEVIS POUR UN NOUVEAU RACCORDEMENT ELECTRIQUE A LA PLAINE DES SPORTS

Décision prise par le Maire le 23 SEPTEMBRE 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la Régie du Syndicat d'Electricité du Syndicat du Sud de LA REOLE pour la pose d'un nouveau raccordement triphasé 36 kVA en remplacement des branchements provisoires demandés à la régie lors de manifestations se déroulant sur la plaine des sports.

Montant du devis : 272,45 € ht – 326,94 € ttc .

D25.09.001 : Aménagement de la plaine des sports : Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du Contrat de Maîtrise d'œuvre établi par la Société A Fleurs de Terre – Mme BIGNOLLES Fabienne, mandataire et le cabinet ADDEXIA, bet VRD – Co traitant, concernant l'aménagement de la plaine des sports.

La mission confiée au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage se décompose en plusieurs phases :

- Organisation de réunions
- Appropriation du dossier
- Etude DIAG/ définition du programme en concertation
- Etude d'AVP

La rémunération de la mission est fixée comme suit :

- A Fleurs de Terre : 9 079,69 € ht – 10 895,63 € ttc
- ADDEXIA : 4 889,06 € ht – 5 866,87 € ttc

Soit : 13 968,75 € ht – 16 762,50 € ttc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre à la société A Fleurs de Terre pour un montant de 9 079,69 € ht et ADDEXIA bet VRD pour un montant de 4 889,06 € ht pour les travaux précités.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la maîtrise d'œuvre
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2025.

D25.10.002 : Aménagement de la plaine des sports : Présentation du projet

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la plaine sportive est délaissée par les associations du football et du tennis. Une réflexion concernant un aménagement de cet espace pourrait être engagée.

L'objectif de cet aménagement est de favoriser la pratique du sport de tous niveaux qu'il s'agisse d'activités de loisirs, de sport scolaire ou de compétition locales. Le projet met également l'accent sur la convivialité, la mixité des usages en intégrant des aménagements respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire souligne que depuis quelques années la commune a engagé des premières initiatives de revalorisation : Mise en accessibilité du club house, création d'un terrain de pétanque, skatepark, aire de jeux pour les enfants.

Ce projet sera conçu en concertation avec les associations qui utilisent cet espace mais également avec les enseignants et le conseil municipal des enfants au travers de différentes réunions.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet d'aménagement de la plaine des sports tel que présenté
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet.

D25.10.003 : Aménagement de la plaine des sports : Proposition d'aménagement d'un terrain de rugby

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de projet de création d'un club de rugby sur le territoire communal.

Il rappelle que depuis quelques années, l'association de football délaisse le terrain et qu'un aménagement à moindre coût de cet espace serait propice à l'accueil de ce nouveau club.

De plus, le projet de création d'un club de permettrait de :

- développer la pratique sportive locale
- favoriser la cohésion sociale et l'esprit d'équipe

- proposer une nouvelle activité sportive pour la jeunesse de la commune.
- faire revivre la plaine des sports

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce nouveau projet.
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- prend acte de la présentation du projet de création d'un club de rugby,
- émet un avis favorable à l'aménagement d'un terrain de rugby ainsi que la poursuite des démarches nécessaires.

D25.10.004 : Budget communal 2025 - 00200 : Délibération modificative N°3-Virement de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable,

Vu le budget voté le 1^{er} AVRIL 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
 ADOpte la délibération modificative N° 3 du budget communal 00200 de 2025 portant
 ajustement des crédits, telle que présentée ci-dessous :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT				
- Opération 159 – Aménagement de la plaine des sports c/2115 : Terrains bâtis		+ 16 762,50 €		
- Opération 158 – Achat terrain pour maison médicale c/2111 : Terrains nus	- 16 762,50 €			

D25.10.005 : Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N° 2 au lot N° 2

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°2– Entreprise TCB

LOT N°2– Plomberie Chauffage Ventilation : Avenant N° 2

Plus-value d'un montant de 6 469,00 € ht – 7 762,80 € ttc concernant la fourniture et pose de couvre-jardaines pour obstruer le vide des chevrons sous les préaux des classes 1/2 et ¾.

Entreprise TCB de Loupiac de La Réole

Montant initial du marché 168 242,25 € ht

Avenant N° 1..... - 1 972,00 € ht

Avenant N° 2 Objet de la délibération + 900,00 € ht

Nouveau montant du marché 167 170,25 € ht – 200 604,30 € ttc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.10.006 : Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N° 1 au lot N° 6

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°6– SARL JML

LOT N°6 – Revêtement sols et murs : Avenant N° 2

Plus-value d'un montant de 275,00 € ht – 330,00 € ttc concernant la pose d'une crédence au-dessus de la vasque dans la classe 3

Entreprise TCB de Loupiac de La Réole

Montant initial du marché 816,00 € ht
Avenant N° 1 Objet de la délibération + 275,00 € ht
Nouveau montant du marché 1 091,00 € ht – 1 309,20 € ttc
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.10.007: Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N° 1 au lot N° 7

(Annule et Remplace la délibération D25.08.004 du 26 aout 2025)

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°7– Entreprise FONTEYRAUD

LOT N°7 – Plomberie Chauffage Ventilation : Avenant N° 1

Plus-value d'un montant de 6 469,00 € ht – 7 762,80 € ttc concernant la réfection des sanitaires de l'école suite à isolation intérieure des parois et ajout d'un ballon ECS dans la chaufferie.

Entreprise FONTEYRAUD de CADILLAC (33)

Montant initial du marché 70 650,00 € ht
Avenant N° 1 Objet de la délibération + 6 469,00 € ht
Nouveau montant du marché 77 119,00 € ht – 92 542,80 € ttc
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.10.008: Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N° 2 au lot N° 7

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°7– Entreprise FONTEYRAUD

LOT N°7 – Plomberie Chauffage Ventilation : Avenant N° 2

Plus-value d'un montant de 1 078,00 € ht – 1 293,60 € ttc concernant le remplacement d'un évier et le remplacement d'un sanitaire classe 2

Entreprise FONTEYRAUD de CADILLAC (33)

Montant initial du marché 70 650,00 € ht
Avenant N° 1 + 6 469,00 € ht
Avenant N° 2 Objet de la délibération + 1 078,00 € ht
Nouveau montant du marché 78 197,00 € ht – 93 836,40 € ttc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
Vu le code des marchés publics,
Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (pour :12 – contre : 1) :
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.10.009 : Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N° 3 au lot 7

Compte tenu du manque de précision sur les travaux portés sur l'avenant présenté par l'entreprise FONTEYRAUD, le conseil municipal ne se prononce pas.

Cet objet sera traité lors de la prochaine réunion.

D25.10.010 : Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N° 1 au lot N° 9

Compte tenu du manque de précision sur les travaux portés sur l'avenant présenté par les établissements FAU, le conseil municipal ne se prononce pas.

Cet objet sera traité lors de la prochaine réunion.

D25.10.01101 : Tarif location salle de fêtes aux particuliers pour l'utilisation du coin traiteur

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes à savoir :

- 75 € pour les personnes de la commune
- 300 € pour les personnes hors commune.

Compte tenu de la fréquentation de cette salle, il souhaiterait qu'un tarif soit mis en place pour l'utilisation du gaz.

Après discussion, certains conseillers ne sont pas favorables à cette proposition mais suggèrent d'augmenter le tarif de location de la salle qui serait porté comme suit :

- 85 € pour les personnes de la commune
- 345 € pour les personnes hors commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- FIXE le tarif de location de la salle des fêtes comme suit :

- 85 € pour les personnes de la commune
- 345 € pour les personnes hors commune
- DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026
- CHARGE monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D25.10.012 : Réponse à M. le Préfet sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification en Gironde

M. le Maire informe l'Assemblée d'une délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole (2 rue des Chênes ZA Bois Majou 33124 AILLAS) N°DC-2025-009 du 29/09/2025 en réponse d'un courrier de M. le Préfet de La Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde du 12/08/2025 sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification adressé à M. le Président du SIE DU SUD DE LA REOLE, M. le Président de la Régie du SIE DU SUD DE LA REOLE, Mmes et MM. Les Maires des communes membres du Syndicat.

Il est à noter que ce courrier n'est jamais parvenu en mairie.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet, ainsi que de la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et du projet de courrier qui sera envoyé en réponse à M. le Préfet par le SIE Sud-Réole.

M. le Préfet de Région fait part de sa volonté de ré-engager un processus de rationalisation de l'organisation de la distribution d'énergie en Gironde en recommandant de rationaliser cette compétence à l'échelle départementale.

M. Le Maire indique que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole a décidé lors de sa séance du 29/09/2025 :

- de conserver la pleine compétence AODE (*Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie*) au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et de ne pas opérer son transfert au Syndicat Départemental d'Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) tout en souhaitant maintenir une relation privilégiée avec ce syndicat
- de ne pas envisager de processus de fusion avec les autres régies voisines compétentes en matière d'électricité tout en maintenant des relations d'entraide et de partenariat.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Après délibération, le Conseil décide :

-Mr CAZEMAJOU fait état des travaux réalisés par la CdC. Il indique que les travaux de curage de fossés réalisés par l'entreprise TRESAUGUE vont débuter.

-Mr BREAUDEAU donne des informations sur la commission voirie de la CdC qui s'est tenue le 30 septembre 2025.

-Mr LUCBERT demande la pose d'un panneau « cédez le passage » route de la Garenne. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

La secrétaire de séance,

Christelle LAULAN

Le Maire,

André Marc BARNETT

